



Esch-sur-Alzette, le

7 février 1995

M. Jean-Claude JUNCKER  
Premier Ministre  
Mme Marie-Josée JACOBS  
Ministre de la Famille  
Mme Erna HENNICOT  
Ministre de l'Education Nationale

Mesdames, monsieur,

C'est avec étonnement que j'ai appris la nouvelle que le département de l'Education Différenciée a été détaché du MEN et rattaché au Ministère des Personnes Handicapées.

Ceci est une décision regrettable dans une période caractérisée par un rapprochement - bien qu'encore très timide - entre les secteurs de l'enseignement général et de l'éducation différenciée.

Vous n'ignorez pas que sur le plan international, l'évolution des politiques en matière d'éducation va dans un sens opposé à cette décision. La conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Thaïlande 1990) et plus encore, la conférence mondiale sur l'éducation spécialisée à Salamanque (1994) ont insisté sur le droit à l'intégration des enfants handicapés dans le système scolaire normal et - entre autres - la nécessité d'une administration commune pour les écoles normales et spéciales (point 23 de la déclaration de Salamanque). Etant présent lors de ces conférences internationales, je suppose que notre gouvernement a déclaré son appui à ces politiques.

Vous n'ignorez pas non plus que notre société traverse plusieurs crises qui gagnent en intensité parce qu'elles se présentent en même temps. La chute des valeurs traditionnelles amène une crise du sens, la situation économique une crise de l'emploi et la situation sociale une crise du lien social. Dans une telle situation, il est dangereux de prendre des décisions politiques qui creusent d'avantage les fossés qui séparent les citoyens.

Je vous demande donc de réfléchir encore une fois sur votre décision et de la corriger.

Veillez accepter, mesdames, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Robert SOISSON  
président de l'ANCE

